

Mission « flash » du Garde des Sceaux : les CIP proposent des rendez-vous gratuits et confidentiels aux chefs d'entreprise en difficulté

Ces rendez-vous avec un trio d'experts (expert-comptable/avocat/ancien juge) visent à évaluer la situation et orienter les dirigeant(e)s en difficulté, vers les solutions et procédures adaptées.

Le 10/09/2020 – Le Garde des Sceaux vient d'annoncer le lancement d'une mission « flash » qui vise à accélérer et rendre plus efficace la détection des entreprises en difficulté. L'objectif est d'éviter l'engorgement des Tribunaux de commerce avec une cascade de liquidations sèches grâce à une justice commerciale préventive. En effet, si l'été a été propice à une certaine reprise des activités, l'arrêt des mesures exceptionnelles qui se profile inquiète les chefs d'entreprises, et de nombreux experts prévoient une vague de faillites à l'automne. D'autant que les entreprises en cessation de paiement, sont en sursis puisque le délai de 45 jours n'a commencé à courir qu'à compter du 23 août.

Dans ce contexte, il est primordial d'accompagner les dirigeants de TPE/PME, artisans, commerçants, professionnels libéraux, en difficulté, afin de leur présenter les aides et solutions les plus adaptées à leur situation. Dans de nombreux cas, ces dirigeant(e)s ont peu recours aux procédures par manque d'information ou par peur de contact avec le système judiciaire. Les procédures de prévention (mandat ad hoc et conciliation) qui fonctionnent bien pour les grandes entreprises pourraient, par ailleurs, être adaptées aux TPE. Les Centres d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) entendent informer les entrepreneurs sur les multiples dispositifs de prévention ainsi que sur les procédures amiables et la sauvegarde. Ils plaident également pour qu'un droit des entreprises en difficulté soit conçu pour les plus petites entreprises. C'est donc dans le même sens de la mission « flash » que les CIP souhaitent aider les chefs d'entreprise à anticiper leurs difficultés.

Les CIP invitent les dirigeant(e)s en difficulté à s'appuyer sur leur dispositif, les Entretiens du Jeudi : rendez-vous gratuit et confidentiel avec un trio de bénévoles (expert-comptable/commissaire aux comptes, avocat et ancien juge du Tribunal de commerce) qui permet d'être écouté et orienté. Par ailleurs, en formant ses experts bénévoles, depuis 2016*, à la détection de la détresse psychologique des dirigeants qu'il reçoit, le CIP est également présent sur les plans humain et psychologique (soutien psychologique gratuit pour le dirigeant reçu s'il en est d'accord). Il s'agit de prévenir des problèmes tels que le burn-out ou encore les crises suicidaires en détectant la souffrance morale aigüe.

**Partenariat signé avec APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe)*

Il suffit au dirigeant(e) qui souhaite prendre rendez-vous de se rapprocher de l'un des CIP Territoriaux (antennes locales du CIP) dont les coordonnées sont disponibles sur www.cip-national.fr ou d'envoyer un mail (cip@cs.experts-comptables.org) pour être rappelé(e) dans les 24 heures et obtenir un rendez-vous auprès d'un CIP.

A propos du CIP : Lancé en 1999 sur une initiative des professionnels du chiffre et du droit, le CIP national fédère aujourd'hui 70 CIP Territoriaux répartis sur tout le territoire dont il soutient le développement et coordonne l'activité. Le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Conférence Générale des Juges Consulaires de France (CGJCF), et le Conseil National des Barreaux (CNB), rejoints par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI France), les Chambres de Métiers et de l'Artisanat (CMA France), l'Inter-Fédération des Organismes de Gestion Agréés (OGA), le Conseil National des Greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) et enfin le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) se sont unis dans une démarche de détection précoce et prévention des difficultés. Les associations Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE) et Entreprises Collectivités Territoriales Insertion (ECTI) ou encore la Compagnie des Conseils et Experts Financiers (CCEF) en sont membres associés. www.cip-national.fr

Contacts presse : Imedia Conseil & Communication

Juliette Bastien – jbastien@imedia-conseil.fr – 06 40 29 95 40

Florence Fauré – ffaure@imedia-conseil.fr - 06 45 26 53 71

Vanessa Haddar – vhaddar@imedia-conseil.fr - 06 03 67 59 93